Nations Unies S/PV.5169



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5169e séance

Mardi 26 avril 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Wang Guangya	(Chine)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Fendrick
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

05-32193 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Côte d'Ivoire et du Nigéria des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) et M. Adekanye (Nigéria) prennent place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil et à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, le Conseil de sécurité a décidé d'inviter S. E. M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Aziz Pahad.

Sur l'invitation du Président, M. Pahad (Afrique du Sud) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/186, qui contient le quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

J'attire l'attention des membres sur la photocopie d'une lettre, datée du 25 avril 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, qui sera publiée sous la cote S/2005/270.

Je donne à présent la parole à M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud.

M. Pahad (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Permettez-nous de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir une fois de plus invité la mission de médiation de l'Union africaine pour qu'elle fasse un exposé au Conseil de sécurité sur la situation en Côte d'Ivoire.

Le 28 mars 2005, nous avons informé le Conseil de sécurité des efforts menés par l'Union africaine pour contribuer au processus de paix en Côte d'Ivoire (voir S/PV.5152). En cette occasion, nous avons également informé le Conseil que le Médiateur de l'Union africaine, le Président Mbeki, allait convoquer une réunion importante des dirigeants ivoiriens à Pretoria le 3 avril 2005. Nous sommes heureux de communiquer que la réunion a eu lieu comme prévu et a duré trois jours. Étaient présents à la réunion le Président Gbagbo, l'ancien Président Bédié, l'ancien Premier Ministre Ouattara, le Secrétaire général Soro des Forces nouvelles et le Premier Ministre Diarra. Tous les acteurs principaux étaient assistés par leurs hauts dirigeants, conseillers et responsables.

La réunion de trois jours a abouti à l'Accord de Pretoria que le Médiateur a présenté au Conseil en demandant qu'il soit approuvé et distribué comme document officiel du Conseil de sécurité. Nul doute que l'Accord de Pretoria représente un nouvel espoir pour le peuple ivoirien, qui aspire depuis longtemps au retour à la paix et à la stabilité dans son pays, et qu'il ait suscité un nouveau sentiment d'urgence s'agissant de mettre en œuvre les engagements passés.

La réunion de Pretoria a eu lieu dans une atmosphère cordiale et détendue. Le Président Mbeki a présidé la réunion et a pris une part active aux débats. Les dirigeants ivoiriens ont parfois saisi l'occasion pour s'entretenir entre eux sur certains des problèmes déjà anciens et épineux. Ceci est en soi un succès marquant, car ces parties n'avaient pas eu l'occasion depuis longtemps d'échanger leurs vues.

Entre autres domaines clefs visés par l'Accord de Pretoria, il faut citer, premièrement, la déclaration conjointe de fin de guerre par laquelle les parties ivoiriennes signataires de l'Accord déclarent la cessation immédiate et définitive de toutes les hostilités dans le pays; deuxièmement, le désarmement et le démantèlement des milices dans tout le pays;

troisièmement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR) des formations armées, conduisant à la constitution d'une armée unique pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire; quatrièmement, le maintien de la sécurité dans la zone sous le contrôle des Forces nouvelles; cinquièmement, l'acceptation d'un plan destiné à garantir la sécurité des ministres du Gouvernement de réconciliation nationale appartenant aux Forces nouvelles; sixièmement, l'engagement pris en outre par les parties signataires d'apporter des amendements à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la Commission électorale indépendante pour assurer la tenue, avant le 31 octobre 2005, d'élections libres, régulières et transparentes. Il nous faut relever que les parties ont prié le Médiateur de demander l'assistance de l'ONU dans le processus électoral. Septièmement, l'accord reconnaît le rôle important joué par les médias – en particulier la Radio télévision ivoirienne (RTI) – et convient que la programmation des stations de radio et de télévision devrait couvrir l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire. Huitièmement, la réunion s'est occupée du point auquel était parvenue l'adoption de l'article 35 de la Constitution ivoirienne. À cet égard, le Médiateur s'est vu demander de prendre une décision sur la question après consultation avec le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'ONU.

J'en viens maintenant brièvement à indiquer certains des progrès enregistrés depuis la signature de l'Accord de Pretoria.

Sur la question très importante de l'article 35, la lettre énonçant la décision du Médiateur sur cet article a également été présentée au Conseil de sécurité, accompagnée de la demande du Médiateur que sa teneur soit également approuvée et son texte distribué comme document du Conseil. L'essence de cette décision est que le Président Gbagbo, après consultations avec le Président de l'Assemblée nationale et avec le Conseil constitutionnel, invoquerait l'article 48 de la Constitution, qui permettrait au Conseil constitutionnel ivoirien d'accepter l'éligibilité des candidatures qui seraient présentées par les partis politiques signataires de l'Accord de Linas-Marcoursis. Après que le Médiateur eut communiqué la décision aux dirigeants ivoiriens, le Président Gbagbo a impliqué l'ensemble de la population ivoirienne afin d'obtenir son appui à la décision. Le Président Mbeki a accepté cette démarche.

Le Président Gbagbo a entrepris une série de consultations avec, entre autres, les groupes de jeunes, les syndicats, les associations féminines, les chefs traditionnels, les membres du Parlement et l'armée afin de débattre de l'Accord de Pretoria et de la décision du Président Mbeki. Ce processus a été riche d'enseignements et a fourni une tribune pour faire entendre les différents points de vue – ce dont le processus démocratique en Côte d'Ivoire peut bénéficier. Le message central émanant de tous ces groupes est que le Président Gbagbo devrait, dans l'intérêt de la paix, invoquer l'article 48 pour apporter l'amendement à la Constitution suivant la décision du Médiateur. Il est prévu que le Président Gbagbo fera prochainement une déclaration sur l'article 35.

Sur la question du processus de DDR, les chefs d'état-major des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et des forces armées des Forces nouvelles (FAFN) se sont réunis le jeudi 14 avril 2005, comme convenu dans l'Accord de Pretoria. Le Premier Ministre était accompagné par plusieurs ministres qui ont été témoins de l'événement. Un communiqué a été publié à la fin de la réunion du 16 avril 2005, approuvant la décision de Pretoria de renouveler les contacts entre les deux parties et le retrait des armes lourdes de la ligne de front, et fixant au 15 mai le démarrage du processus de DDR. Les chefs d'état-major ont depuis tenu plusieurs réunions, certaines dans le Nord et d'autres dans le Sud, pour établir les modalités de mise en œuvre des engagements pris à Bouaké. Le programme de DDR a commencé avec le retrait des armes lourdes de la ligne de front, avec effet au 21 avril 2005. Cette évolution qui, en soi, symbolise le début de l'intégration du pays, a recueilli le vaste appui de la population et a suscité une foi nouvelle dans le processus de paix.

Dans le cadre de notre contribution au processus de paix, la Force de défense nationale sud-africaine a invité les chefs d'état-major à Pretoria à échanger avec eux notre expérience en matière d'intégration des forces armées. Il faut espérer que cette mesure renforcera la coopération qui se fait jour entre les officiers. Les chefs d'état-major, accompagnés par cinq hauts responsables de chaque partie, sont arrivés à Pretoria ce matin et commenceront leurs discussions dans la journée.

S'agissant des amendements à la législation, le Conseil des ministres a commencé ses délibérations sur les amendements nécessaires pour garantir que les lois

adoptées sont conformes à l'Accord de Linas-Marcoursis et à la décision du Médiateur à cet égard.

S'agissant de la question de la participation des ministres des Forces nouvelles dans le Gouvernement de réconciliation nationale, nous sommes heureux de noter qu'un nombre croissant de ministres des Forces nouvelles sont retournés à Abidjan pour assumer leurs responsabilités ministérielles, y compris pour assister aux réunions du Gouvernement de réconciliation nationale. L'unité spéciale de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), en conjonction avec la médiation, met au point des mesures additionnelles pour M. Soro afin de garantir son retour à Abidjan pour qu'il puisse assumer ses responsabilités ministérielles.

J'en viens maintenant à la question de la formation des unités chargées d'assurer la protection rapprochée des ministres. Dans une tentative visant à contribuer à la reprise des activités du Gouvernement de réconciliation nationale, la médiation a, à ses propres frais, entrepris de former des membres des unités de protection rapprochée pour tous les ministres des Forces nouvelles. Cette formation se déroulera en Afrique du Sud, pendant six semaines à partir du 2 mai 2005. Le programme de formation sera également ouvert aux protecteurs originaires du Sud, soit au total 135 personnes environ. Nous estimons qu'il importe que l'ONUCI mette au point des modalités pour compléter cet effort.

Quant au rôle des médias, la RTI a mis une sourdine à sa couverture négative et a commencé à diffuser des reportages positifs sur l'Accord de Pretoria et sa mise en œuvre. Il faut espérer que la situation continuera à s'améliorer une fois que les amendements prévus par l'Accord de Pretoria auront été rédigés. Des efforts sont déployés pour fournir un équipement technique permettant la modernisation des systèmes et garantissant la couverture de la RTI sur l'ensemble du pays.

J'en viens maintenant à parler de l'état d'avancement de certaines demandes que nous voudrions présenter au Conseil de sécurité. Il y a deux domaines principaux dans lesquels les dirigeants ivoiriens ont demandé à l'ONU, par le biais du Conseil de sécurité, de les aider d'urgence. Ces domaines couvrent les élections et la sécurité.

Comme nous l'avons déjà dit dans notre exposé en mars, toute situation de conflit prolongé, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, conduit à une défiance profonde entre les acteurs politiques. La demande visant à obtenir l'aide de l'ONU tient à la nécessité de renforcer la confiance alors que les Ivoiriens franchissent les dernières étapes conduisant à la tenue d'élections dans un environnement sûr et pacifique. Toutes les parties ivoiriennes ont l'intention de tenir des élections d'ici le 31 octobre 2005. L'Union africaine et le Médiateur appuient cette intention et espèrent que l'ONU sera disposée à contribuer à une telle issue.

S'agissant des élections, les dirigeants ivoiriens, au travers de l'Accord de Pretoria, ont demandé au médiateur de demander à l'ONU de créer une structure impartiale qui aiderait les Ivoiriens durant toute la période électorale. Il est prévu que cette structure aide la Commission électorale indépendante ivoirienne, ainsi que le Conseil constitutionnel, à s'acquitter de leurs fonctions sans faire partie de ces deux structures.

Dans le cadre de l'Accord de Linas-Marcoussis, la structure impartiale de l'ONU permettrait également de simplifier la délivrance des documents de nationalité et les cartes d'identité. Cette structure, nous l'espérons, sera habilitée à aider tant à formuler qu'à exécuter des politiques et des plans en vue des élections. Cette structure serait immédiatement mise en place et devrait, le cas échéant, intervenir auprès des autorités ivoiriennes compétentes.

En ce qui concerne la sécurité, les dirigeants ivoiriens demandent une assistance dans trois domaines que le médiateur appuie également.

Premièrement, il faudrait protéger les lieux de cantonnement des Forces nouvelles. Le Conseil de sécurité devrait envisager le déploiement d'une force spéciale dans le cadre de l'UNOCI pour entreprendre cette tâche. La présence de cette force contribuerait au renforcement de la confiance dans le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, qui est essentiel pour une transition pacifique en Côte d'Ivoire.

Deuxièmement, les Ivoiriens demandent – et le médiateur y est favorable – qu'une assistance soit fournie pour le recrutement, la formation et le déploiement d'un contingent de 600 policiers dans le nord, afin d'éviter un vide sécuritaire une fois que les forces des Forces nouvelles se seront déplacées vers les zones de cantonnement. Il est prévu dans l'Accord de Pretoria que les 600 recrues reçoivent une formation accélérée fournie par l'ONUCI. Les nouvelles recrues

seraient surveillées par l'ONUCI et serviraient sous la direction des forces des Nations Unies. Une fois les services de police nouveaux rétablis dans le nord, ces recrues réintégreraient l'École de police et de gendarmerie pour y recevoir une formation.

Troisièmement, l'assistance de l'ONU est sollicitée pour le désarmement des milices. L'ONU a l'expertise nécessaire pour aider le Premier Ministre à réaliser cet objectif.

Une réponse favorable ne peut être fournie à toutes ces demandes que si l'ONU et la communauté internationale sont prêtes à agir de façon décisive et urgente en appui à l'évolution de la situation, tout d'abord en ajustant le mandat de l'ONUCI pour y inclure le mécanisme de supervision électoral et appuyer le désarmement des milices; deuxièmement, en augmentant la capacité de l'ONUCI à remplir les tâches supplémentaires émanant de l'Accord de Pretoria; troisièmement, en participant de façon active aux fonctions de police dans le nord durant la période intérimaire; et quatrièmement, en fournissant immédiatement des fonds suffisants au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion.

Enfin, nous remercions une fois de plus le Conseil de nous avoir donné l'occasion de lui faire un exposé sur le processus de paix en Côte d'Ivoire. En tant que médiation, nous sommes résolus à veiller à ce que les élections se déroulent tel que convenu et nous implorons le Conseil de sécurité de prendre les décisions et mesures nécessaires en vue de réaliser cet objectif.

Nous sommes certains qu'en œuvrant de concert, nous pouvons aider le peuple ivoirien dans sa quête d'une solution à la crise qui sévit dans son pays. L'Union africaine est disposée à agir avec le Conseil pour faire en sorte que nous parvenions à cette solution pour le bien du peuple ivoirien.

Le Président (*parle en chinois*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Adekanya (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité au nom du Président de l'Union africaine, le Président Olusegun Obasanjo, du Nigéria, sur la question de la mission de médiation de l'Union africaine (UA) en Côte d'Ivoire, dirigée par le Président Thabo Mbeki, de l'Afrique du Sud. Je suis heureux que la séance ait lieu sous la présidence de la Chine, pays avec lequel le Nigéria entretient de chaleureuses relations.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Aziz Pahad, de son rapport très détaillé et éclairant. Il est en effet gratifiant de voir que M. Pahad se présente devant le Conseil pour la deuxième fois en l'espace de 30 jours. Ceci atteste de l'attachement de l'Union africaine et, en particulier, de sa mission de médiation, à la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire.

Le Nigéria s'associe à l'exposé que vient de présenter M. Pahad et, à cet égard, est reconnaissant au Président Mbeki des efforts qu'il a consentis et de son attachement à la paix, qui, heureusement, ont abouti à l'Accord de Pretoria. Ces efforts montrent sa foi inébranlable en la capacité de l'Union africaine à trouver un règlement pacifique au conflit en Côte d'Ivoire.

Le dernier accord signé à Pretoria par toutes les parties au conflit marque une étape importante dans les efforts que déploie l'Union africaine pour trouver une solution pacifique à la crise. Nous saluons la réaffirmation par les parties au conflit de leur adhésion au processus de paix, comme le prévoient les accords antérieurs, notamment l'Accord de Linas-Marcoussis et les Accords d'Accra II et d'Accra III. Nous notons qu'ils ont entrepris de suivre et d'appliquer la feuille de route élaborée par le médiateur de l'Union africaine et entérinée par l'Union africaine et qu'ils se sont également engagés à tenir des élections en octobre 2005. En outre, dans l'Accord, ils ont solennellement déclaré

> « la cessation immédiate et définitive de toutes les hostilités et la fin de la guerre sur tout le territoire national ».

Ce sont là d'importants engagements librement souscrits par les parties.

Sans aucun doute, l'Accord comble toutes les lacunes des accords antérieurs. Pour le renforcer, il faut prendre des mesures concrètes. Tout d'abord, les dirigeants des diverses parties au conflit ne doivent pas se limiter à apposer leur signature sur le document. Ils doivent montrer leur capacité à diriger dans la pratique, notamment leur volonté politique de faire des compromis. Ils doivent également se montrer prêts, si

nécessaire, à faire des sacrifices dans l'intérêt commun. Le peuple de Côte d'Ivoire, qui a longtemps souffert, ne doit plus subir les divergences politiques qui existent entre les partis.

Nous pensons que l'Accord de Pretoria offre aux dirigeants ivoiriens l'occasion de démontrer leur détermination si souvent répétée de défendre les intérêts de leurs concitoyens en assurant la mise en œuvre fidèle de ses dispositions. Il revient aux dirigeants de mobiliser le soutien au niveau de la base en faveur des efforts de paix.

Deuxièmement, la présence des Nations Unies en Côte d'Ivoire doit être renforcée et devenir visible dans tout le pays. Cela renforcerait la confiance des parties et convaincrait l'opinion publique de l'impartialité et de l'efficacité des Bérets bleus.

Troisièmement, un programme de désarmement, démobilisation et réinsertion bien financé éloignerait les jeunes de la violence et faciliterait leur réinsertion dans la vie politique ivoirienne.

Quatrièmement, en ce moment critique, la Côte d'Ivoire continue d'avoir besoin du soutien et de l'aide de la communauté internationale, y compris de ses voisins, pour garantir le succès de l'Accord. Je vous donne l'assurance, Monsieur le Président, que, comme l'a montré la mission de médiation africaine en Côte d'Ivoire, les pays de la région sont déterminés, pour leur part, à coordonner ce soutien.

Le Conseil de sécurité a démontré par le passé sa volonté d'appuyer les initiatives régionales en vue d'une solution pacifique des crises en Afrique. Le Nigéria, dès lors, rend chaleureusement hommage au Conseil, notamment pour l'adoption de résolutions sur la Côte d'Ivoire ainsi que la mise sur pied de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Nous continuerons de compter sur un appui renforcé du Conseil dans les mois à venir.

À cet effet, nous prions le Conseil d'appuyer les efforts de l'Union africaine en Côte d'Ivoire en entérinant l'Accord de Pretoria ainsi que la décision rendue sur l'article 35 de la Constitution ivoirienne, qui est la pomme de discorde principale dans le conflit. Une prise de position explicite du Conseil tiendrait compte du fait que les parties ont convenu de se soumettre à une décision prise par l'Union africaine.

Il faut également que le Conseil envisage de revoir d'urgence le mandat actuel de l'ONUCI et de l'élargir, afin que les soldats de la paix des Nations Unies puissent actualiser les engagements pris par les parties en application de l'Accord. Cela impliquerait qu'il faudrait la mise à disposition des moyens financiers et logistiques supplémentaires proportionnés à la situation sur le terrain.

Ce faisant, le Conseil concourrait à la paix, si bien que le prochain compte rendu de l'Union africaine évoquerait les progrès accomplis, et non un ralentissement du processus de paix dû à l'impuissance de l'ONU sur place. Nous voulons espérer que la communauté internationale ne laissera pas passer cette occasion de stopper et de désamorcer la crise ivoirienne. Nous ne doutons pas que le Conseil saura prendre des mesures proportionnées à la gravité de la situation.

Le Président *(parle en chinois) :* Je remercie le représentant du Nigéria de ses paroles aimables à l'égard de mon pays.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais d'abord remercier le Ministre Pahad et Mme Gumbi d'avoir répondu une nouvelle fois à l'invitation de notre Conseil pour évoquer la situation en Côte d'Ivoire. Je voudrais également remercier notre collègue du Nigéria de l'intervention qu'il a faite au nom de la présidence de l'Union africaine.

Le 28 mars dernier (voir S/PV.5152), j'avais indiqué les raisons pour lesquelles l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire nous paraissait préoccupante. Aujourd'hui, mon message renoue avec une note d'espoir. L'Accord signé le 6 avril à Pretoria entre les principaux acteurs de la crise ivoirienne ouvre, en effet, un nouvel espoir. Il donne une nouvelle chance au processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire. Je ne reviendrai pas sur les principales dispositions de cet Accord; elles sont aujourd'hui bien connues et nous avons entendu le compte rendu du Ministre Pahad. J'évoquerai simplement trois points.

D'abord, je voudrais saluer les efforts couronnés de succès du Président Thabo Mbeki. Son engagement personnel a été décisif. La France se félicite du rôle moteur qu'il a joué et continuera de jouer pour sortir enfin la Côte d'Ivoire de l'impasse très dangereuse dans laquelle elle se trouve.

Ensuite, il faut noter que l'Accord de Pretoria complète les précédents accords : ceux de Linas-Marcoussis et d'Accra. Il précise, parfois jusque dans

les détails, certains points clefs du processus de réconciliation. Je pense, par exemple, à la législation sur la commission électorale. Autrement dit, la feuille de route des parties ivoiriennes pour régler définitivement tous les aspects de la crise est aujourd'hui très claire et ne souffre aucune ambiguïté.

En conséquence, et c'est mon troisième point, tout repose désormais sur l'application effective de cet Accord. Nous voulons espérer que cette fois-ci les parties ivoiriennes respecteront pleinement tous leurs engagements et que des élections ouvertes à tous, justes, libres et transparentes se tiendront dans les délais prévus par la Constitution ivoirienne.

Nous avons déjà noté des signaux positifs depuis le 6 avril. Les premières discussions sur le lancement de processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) entre les chefs d'état-major des forces gouvernementales et des Forces nouvelles se sont, nous semble-t-il, bien déroulées. Le dialogue est de retour. Il doit se poursuivre et aboutir au lancement effectif des opérations de cantonnement et de désarmement. Les armes lourdes ont déjà été retirées du front. C'est un progrès tangible quand on se souvient du climat qui prévalait il y a à peine deux mois. Surtout, le Président Laurent Gbagbo doit se prononcer très prochainement sur la décision du Président Mbeki quant à la réforme de l'article 35 de la Constitution. Cette décision très attendue du chef de l'État ivoirien sera décisive et, nous espérons fortement, permettra de lever définitivement l'un des points de blocage majeurs de la crise. Il faudra alors, dans la foulée, que s'engage le processus de désarmement. Ce sera le signe clair que la Côte d'Ivoire relève enfin la tête.

Je souhaiterais conclure en soulignant que notre Conseil doit aujourd'hui tout faire pour appuyer les efforts du Président Mbeki et aider les parties ivoiriennes à réussir la paix. Alors, que devons-nous faire? D'une part, comme M. Pahad vient de nous le dire, notre Conseil devra continuer à veiller de près à ce que les engagements pris à Pretoria devant le Président Mbeki soient tenus. Le Conseil de sécurité doit être vigilant; c'est son rôle.

D'autre part, notre Conseil doit renouveler dans les prochains jours le mandat des forces impartiales. Ma délégation déposera cette semaine un projet de résolution en ce sens. Notre Conseil devra prendre ses responsabilités. Il faudra donner un mandat clair à l'ONU, appuyer la mise en œuvre de toutes les dispositions de l'Accord de Pretoria. Il faudra aussi, c'est essentiel, accorder à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) tous les moyens nécessaires à la réussite de sa mission. Cela signifie qu'au-delà des demandes du Secrétaire général concernant la sécurité à Abidjan, le renforcement de l'ONUCI devra permettre l'accompagnement du DDR et garantir le bon déroulement des opérations électorales.

La Côte d'Ivoire a aujourd'hui une chance de retrouver la voie de la paix et de la réconciliation. Nous devons tous la saisir. Nous sommes heureux, dans ce contexte, de constater la présence parmi nous aujourd'hui de M. Pierre Schori, nouveau Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire. Nous le félicitons pour sa nomination. Nous nous réjouissons qu'il ait déjà pu commencer sa lourde tâche. Nous lui souhaitons plein succès dans son importante mission.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pahad de son exposé, et le représentant du Nigéria des observations qu'il a faites au nom de l'Union africaine.

L'Accord de Pretoria et l'engagement personnel du Président Mbeki dans l'obtention de cet Accord constituent une grande victoire qui mérite véritablement toutes les félicitations du Conseil. À présent, nous encourageons toutes les parties concernées à entreprendre immédiatement de tenir les engagements pris. Nous espérons bien que c'est ce qu'elles vont faire. Je voudrais aborder les points suivants.

Concernant le renforcement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), les trois domaines de la sécurité pour lesquels les dirigeants ivoiriens ont sollicité une aide ont été clairement définis : protection des Forces nouvelles, recrutement de policiers et désarmement des milices. Je pense que ce dont nous avons désormais besoin, c'est de recevoir des recommandations mûrement réfléchies de la part du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et de prendre en compte les éléments précédents. Auparavant, le renfort de 1 200 hommes trouvait sa justification dans la montée de l'insécurité. Comment aligner nos objectifs sur l'Accord de Pretoria? En l'état actuel des choses, quelle sera l'influence des principales missions des renforts sur l'effectif et la composition du déploiement? En effet,

comment allons-nous incorporer les priorités du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR) ainsi que la tenue des élections? Il serait bon d'en savoir le plus possible au plus vite sur l'échéancier du déploiement de ces renforts et sur la répartition des tâches entre les deux forces présentes en Côte d'Ivoire.

Concernant le DDR, il y a tout lieu de se féliciter de la fixation d'une date pour l'enclenchement du processus : le 15 mai. Le DDR est toujours un facteur essentiel de la consolidation de la paix, mais c'est particulièrement vrai en Côte d'Ivoire. Il est également crucial pour l'exécution de l'Accord de Pretoria, qui est une condition préalable à la tenue d'élections libres et régulières. Un plan basé sur l'expertise et l'expérience de l'Afrique du Sud mais incluant également des délais et des objectifs est fort nécessaire. L'important, bien entendu, est sa mise en œuvre.

Pour ce qui est des élections, nous sommes tous favorables à la tenue d'élections libres et régulières dès que cela sera concrètement possible. Les mesures prises dans le cadre de l'Accord de Pretoria sont absolument indispensables à la réalisation de cet objectif. Et, comme l'a recommandé le Président Mbeki, tous les candidats devraient être autorisés à briguer la présidence, et tout ajustement juridique nécessaire devrait être fait dans ce sens. Les paramètres définis par l'ONU pour mesurer les progrès réalisés sur la voie des élections seront importants. Encore une fois, nous attendons du Secrétariat qu'il nous donne des conseils sur la mise en place d'une structure impartiale pour aider les Ivoiriens pendant toute la période électorale. C'est ce qu'ils souhaitent. Comment peut-on le faire en fonction de leurs besoins et en mettant à profit toute l'expertise de l'ONU?

J'ai soutenu en d'autres occasions que nous devrions aller de l'avant pour ce qui est des sanctions. Je crois qu'à la lumière de l'Accord de Pretoria, il ne s'agit pas là d'une priorité, mais les sanctions ont joué un rôle important pour amener les parties là où nous en sommes aujourd'hui. Je suis convaincu que le Conseil s'attend désormais à voir des progrès, mais il y a eu suffisamment d'obstacles qui ont empêché les progrès en Côte d'Ivoire, et ainsi la mise en œuvre de l'Accord de Pretoria et de l'Accord de Linas-Marcoussis et de tout ce qui les accompagne est d'une très grande importance.

Le maintien de la paix doit être placé dans le contexte d'une stratégie globale de consolidation de la paix qui aborde tous les aspects politiques nécessaires de la question. Dans ce cadre, il nous faut une stratégie évolutive pour l'opération de maintien de la paix qui sera progressivement remplacée par des activités de police et par une prise en charge par les Ivoiriens eux-mêmes. L'Accord de Pretoria offre la possibilité d'élaborer cette stratégie globale basée sur des objectifs visant au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion, ainsi qu'à la tenue des élections. Il est très important qu'en fin de compte, nous ayons une stratégie de sortie pour l'ONUCI. Une stratégie de sortie a toujours été un aspect crucial de tout déploiement militaire.

En conclusion, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit l'Ambassadeur de France. Il nous incombe désormais d'appuyer les efforts du Président Mbeki et l'accord conclu par les parties ivoiriennes. Il faut également, bien entendu, attendre des parties ivoiriennes elles-mêmes qu'elles assument leurs responsabilités et qu'elles s'acquittent des obligations auxquelles elles se sont engagées. Nous attendons avec grand intérêt de travailler au projet de résolution du Conseil de sécurité afin qu'il puisse être adopté le plus rapidement possible, et je m'associe à mon collègue français pour souhaiter à Pierre Schori un plein succès dans son entreprise.

M. Adechi (Bénin) : Je voudrais également souhaiter la bienvenue au Ministre Pahad et à la délégation qui l'accompagne. Il y a bientôt un mois, il nous a présenté les perspectives de la délicate mission de médiation confiée au Président Mbeki par l'Union africaine dans le cadre des efforts entrepris pour ramener la paix en Côte d'Ivoire. Nous sommes heureux de revoir M. Pahad parmi nous après la conclusion de l'Accord de Pretoria, qui a ouvert de nouvelles perspectives pour un règlement pacifique de la crise qui secoue la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002. Nous saisissons l'occasion pour saluer la grande sagesse dont le Président Mbeki a fait preuve dans l'accomplissement de cette mission.

L'Accord de Pretoria couvre l'ensemble des aspects de la crise, et nous nous félicitons particulièrement qu'il soit parvenu à forger le consensus sur des questions aussi délicates que fondamentales que sont celles du désarmement et du démantèlement des milices, de la mise en œuvre du plan national de désarmement, de démobilisation et de

réinsertion, de la composition et du fonctionnement de la Commission électorale indépendante et de l'organisation des élections. La mise en œuvre conséquente des dispositions pertinentes convenues sur ces différents points sera déterminante pour l'avenir du pays, et nous nous félicitons que les parties ivoiriennes aient entrepris de bonne foi des actions appropriées qui traduisent bien leur volonté de faire la paix et de surmonter la division. Cette volonté est particulièrement manifeste dans l'acceptation des parties d'être liées par la détermination du médiateur sur l'épineuse question de l'éligibilité à la présidence de la République. À cet égard, nous exhortons toutes les parties à consentir les sacrifices nécessaires pour que la Côte d'Ivoire puisse sortir de la mauvaise passe dans laquelle elle se trouve.

En bref, comme l'a récemment souligné le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire, il faudra désarmer non seulement les hommes, mais aussi les esprits, les cœurs et même les plumes et les micros. Nous espérons que le discours que le Président de la Côte d'Ivoire prononcera demain confortera l'espoir que suscite l'Accord de Pretoria et donnera une nouvelle impulsion à la marche du pays vers la paix et la stabilité. Nous en appelons au sens aigu des responsabilités des composantes de la société civile ivoirienne dans leur appréciation de la situation et des recommandations faites par le médiateur dans sa lettre à son homologue ivoirien, notamment sur la question de l'article 35 de la Constitution. Nous demeurons pleinement confiants en la capacité des Ivoiriens à porter dignement la lourde responsabilité qui pèse sur leurs épaules quant à l'avenir de leur pays et à celui de la région de l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble.

Face à cette situation, le Conseil de sécurité se doit de renouveler à l'endroit des parties ivoiriennes l'engagement de la communauté internationale à continuer d'accompagner leur marche vers la paix. La nouvelle dynamique insufflée au processus de paix par l'Accord de Pretoria devra être fortement soutenue par l'action responsable du Conseil de sécurité à travers la mise en place des dispositions permettant d'agir efficacement au côté des parties ivoiriennes et d'accompagner le processus de paix en Côte d'Ivoire.

À cet égard, il importe que l'ONU apporte, dans toute la mesure du souhaitable et sous la forme appropriée, sa contribution dans les domaines indiqués dans l'Accord de Pretoria, en l'occurrence la formation d'officiers de la gendarmerie et de la police pour les Forces nouvelles, l'appui de l'organisation des élections, l'appui au désarmement et au démantèlement des milices, sans oublier les autres fonctions récemment confiées à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) opérant avec l'appui de la force Licorne, à savoir la surveillance de l'embargo sur les armes et la supervision du plan national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

De notre point de vue, un tel engagement de l'ONU constituera un gage important de nature à fonder la confiance des parties pour la mise en œuvre du processus électoral une fois que les parties auront réalisé la percée attendue sur la question de l'article 35 de la Constitution. Dans cette optique, il importe que nous revisitions le mandat de l'ONUCI et que nous examinions la question du renforcement de ses effectifs, de manière à assurer l'adéquation des moyens et des ressources aux tâches concrètes relevant des fonctions accrues qu'elle est appelée à remplir.

À l'analyse des facteurs qui ont permis à l'Accord de Pretoria de faire la différence par rapport aux autres accords conclus jusque-là par les parties ivoiriennes, il apparaît que le suivi de proximité assuré par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et l'Envoyé spécial du médiateur restés sur place, a été déterminant. Il est souhaitable que cette présence soit continue pour aider les parties à gérer les détails de la mise en œuvre de l'Accord jusqu'à la tenue effective des élections prévues pour octobre 2005. À cet égard, les arbitrages à opérer dans le cadre du processus préparatoire peuvent s'avérer particulièrement délicats, et il est donc impérieux d'aider les parties ivoiriennes à retrouver la confiance qu'elles ont perdue entre elles. D'une manière générale, il est de la plus haute importance que le dispositif international nécessaire pour accompagner l'application de l'Accord de Pretoria puisse se mettre en place rapidement pour permettre aux parties d'utiliser judicieusement le peu de temps disponible pour assurer une préparation judicieuse des élections en vue d'un tel objectif impératif et de leur tenue en octobre 2005.

Pour terminer, nous réitérons notre ferme soutien au médiateur de l'Union africaine dont nous saluons l'engagement indéfectible en faveur d'un règlement pacifique de la crise ivoirienne. Nous pouvons dire que la solution de la crise en Côte d'Ivoire est à portée de main. C'est tout à l'honneur du médiateur, mais aussi

des parties ivoiriennes, qui ont démontré à travers l'Accord de Pretoria leur foi en l'avenir de leur pays.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue parmi nous à S. E. M. Aziz Pahad et le remercier de l'important exposé qu'il vient de faire sur l'Accord de Pretoria, ainsi que des efforts que mène la médiation sud-africaine pour sa mise en œuvre.

Je souhaite à cet égard féliciter très chaleureusement le Gouvernement sud-africain et le Président Mbeki pour cette extraordinaire contribution en faveur de la paix en Côte d'Ivoire. Notre appréciation va également aux acteurs politiques ivoiriens qui ont fait preuve d'un sens élevé des responsabilités et su saisir cette dernière chance qui leur était offerte pour conclure un compromis politique ouvrant la voie à une sortie pacifique de la crise. Ce n'est pas le lieu ici de se livrer à une analyse de l'Accord de Pretoria et de sa pertinence, au regard notamment des arrangements conçus pour lever les hypothèques qui pesaient sur le processus et le maintenaient dans une précarité permanente.

Nous estimons que l'Accord de Pretoria ouvre des perspectives raisonnablement prometteuses pour la réactivation du processus de paix en Côte d'Ivoire; il importe donc de tout mettre en œuvre pour son aboutissement rapide. Il convient que tous les acteurs concernés par son application assument correctement leurs rôles. Il est évident que les parties ivoiriennes assument la responsabilité principale de la mise en œuvre de l'Accord, mais le rôle de la communauté internationale et, singulièrement de notre Organisation, n'est pas moins important. L'un des défis redoutables que la tâche d'accompagnement de l'application de l'Accord implique consiste à maintenir la confiance dans le processus en veillant à ce que chaque partie s'acquitte de sa part de responsabilités de bonne foi et dans les délais.

Les forces armées des deux camps, comme elles l'ont fait d'ailleurs par le passé, ont montré la voie en respectant scrupuleusement les échéances liées au désarmement. Il importe que les responsables politiques respectent leurs obligations. En effet, la poursuite et le succès de cette opération clef pour le règlement de la crise sont conditionnés par le lancement des autres volets de l'Accord. Il y a bien sur la question de l'article 35 de la Constitution, qui trouvera, nous l'espérons, son dénouement demain, mais il y a aussi la mise en conformité du dispositif législatif pour que les élections d'octobre prochain se tiennent dans de bonnes conditions. Il est encourageant de constater, à cet égard, que dans leur aspiration à la paix, les Ivoiriens, toutes tendances confondues, ont apporté leur appui à l'Accord de Pretoria. Les responsables politiques ivoiriens, le Président Gbagbo et les responsables des autres institutions de la République sauront répondre, nous l'espérons, aux attentes légitimes de la population à la paix, à la sécurité et au développement.

En ce qui la concerne, la communauté internationale ne peut laisser passer cette occasion historique pour aider les Ivoiriens à retrouver la paix et la stabilité. Elle doit, plus que jamais, se montrer prête à soutenir la médiation dans les tâches qu'elle a volontairement acceptées d'assumer dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Accord. Il importe, en particulier, que la communauté internationale exprime clairement sa volonté de conforter la médiation dans son rôle d'arbitre et d'appuyer fermement toute décision qu'elle aura à rendre dans ce cadre. Le parcours de la mise en œuvre de l'Accord sera ardu et semé d'embûches. Des obstacles vont surgir, et ils seront d'autant plus faciles à surmonter que les parties savent que la médiation bénéficie du soutien et de la confiance de la communauté internationale.

Il est évident, par ailleurs, qu'outre l'appui politique, l'assistance financière et technique sera cruciale pour l'aboutissement du processus. Le programme de désarmement, la réinsertion sociale des éléments démobilisés et des membres des milices démantelées et la restructuration des forces armées nécessitent une expertise et des ressources considérables. L'idée de recrutement, à titre transitoire, de 600 membres des Forces nouvelles chargés, en coopération avec les éléments de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), de la sécurité dans le nord du pays nous paraît pertinente à un triple titre; elle participe du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), renforce la confiance des Forces nouvelles dans le processus et elle vient combler un vide sur le plan de la sécurité dans cette partie du pays durant la période de transition. La mise en œuvre de ce projet exigera également des ressources. La question du financement revêt un caractère d'autant plus urgent que les institutions financières internationales ont suspendu leur coopération avec le pays. Il convient, par

conséquent, de trouver une solution rapide à ce problème.

Le soutien au processus électoral représente un autre aspect qui mérite l'attention de la communauté internationale d'autant que l'ONU sera amenée à y jouer un rôle plus important. Tout doit être entrepris pour que les élections se tiennent à la date prévue et dans les meilleures conditions possibles.

C'est dire que les perspectives ouvertes par l'Accord de Pretoria et les priorités qui y sont définies impliquent, selon toute probabilité, que la communauté internationale adapte son dispositif sur le terrain dans le cadre, notamment, du projet de résolution que le Conseil de sécurité s'apprête à discuter dans les prochains jours. Et l'Algérie est disposée à y contribuer de manière active et constructive, convaincue qu'elle est qu'aucun effort ne doit être épargné pour réussir le pari de la paix dans ce pays.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Comme le montre l'Accord de Pretoria, l'Union africaine et son médiateur pour la Côte d'Ivoire, le Président Mbeki, ont joué des rôles de plus en plus importants, rendant la coordination étroite entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine plus capitale que jamais. Ma délégation vous est par conséquent très reconnaissante, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer la séance d'aujourd'hui à ce moment si opportun. Je souhaite également exprimer notre gratitude à M. Pahad, Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, et à l'Ambassadeur Simeon Adekanye du Nigéria pour leurs exposés détaillés et riches en informations. Je souhaiterais faire trois observations.

Premièrement, le Japon se félicite de l'Accord de Pretoria en ce qu'il témoigne de l'attachement renouvelé de toutes les parties ivoiriennes au processus de paix. Nous félicitons le Président Mbeki et l'Union africaine de leurs efforts inlassables visant à promouvoir l'Accord, fournissant un bon exemple d'un règlement par les Africains eux-mêmes d'un problème africain. Nous sommes également encouragés par le fait que les parties ivoiriennes ont déjà pris les premières mesures pour appliquer l'Accord, telle la réunion qu'ont tenue le 14 avril les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les forces armées des Forces nouvelles (FAFN) sur la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Il faut cependant souligner qu'il est essentiel de veiller à ce que tous les engagements pris dans cet accord et dans les accords précédents soient mis en œuvre intégralement et rapidement. Toutes les parties ivoiriennes devraient respecter fidèlement les dispositions de ces accords, y compris la décision du Président Mbeki relative à l'éligibilité des candidats à la présidence. Le Japon se tient prêt à examiner l'octroi d'une aide supplémentaire tant pour le programme de DDR que pour les élections, selon l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire.

Deuxièmement, s'agissant des mesures de sanctions, le moment n'est pas opportun pour mettre en œuvre immédiatement des sanctions ciblées contre des personnes, dans la mesure où les parties ivoiriennes viennent juste de faire la preuve de leur volonté de revitaliser le processus de paix, comme le montre l'Accord de Pretoria. Il faudrait cependant souligner qu'aucun nouveau retard ne peut être permis dans les préparatifs des élections prévues pour octobre. Toutes les parties ivoiriennes doivent reconnaître que tout retard dans la mise en œuvre des engagements pris dans l'Accord les exposera immédiatement aux mesures de sanctions.

Troisièmement, concernant le rôle de l'ONU dans le processus de paix, il est significatif que les parties ivoiriennes aient invité l'ONU à participer à l'organisation des élections. Nous attendons avec intérêt de recevoir les avis et les recommandations du Secrétaire général à cet égard, en particulier en ce qui concerne la façon dont l'ONU et sa mission sur le terrain peuvent veiller au déroulement d'élections transparentes, libres et équitables dans le cadre des ressources limitées à leur disposition.

Parallèlement, mon gouvernement est pleinement conscient que les conditions de sécurité restent précaires et parfois explosives dans le pays. Suite à l'évaluation soigneuse de la situation à laquelle nous avons nous-mêmes procédé à partir des rapports de notre ambassade à Abidjan et des informations recueillies pendant la mission que nous avons envoyée dans le pays, nous avons confirmé le constat qu'il était nécessaire d'envisager sérieusement, lors de délibérations, un certain niveau de renfort à l'opération de maintien de la paix. Le Gouvernement japonais est maintenant disposé à envisager un tel renforcement, même si nous pensons que l'on aurait pu tirer un meilleur parti des 30 millions de dollars supplémentaires – dont 20 % seront fournis par le

Japon – qui vont être consacrés à la reconstruction et au développement du pays, si les conditions de sécurité n'étaient pas si précaires.

Nous espérons sincèrement que la crise en Côte d'Ivoire va prendre fin grâce au déroulement sans heurts d'élections présidentielles transparentes, libres et équitables, dans le cadre de la mise en œuvre fidèle de l'Accord de Pretoria et de tous les accords précédents. Nous ne doutons pas que ce processus renforcera les bases démocratiques du pays et l'aidera à reprendre son rôle de moteur économique de l'ensemble de la sous-région d'Afrique de l'Ouest.

M. Dumitru (Roumanie) : Depuis notre séance publique sur la Côte d'Ivoire, il y a moins d'un mois (voir S/PV.5152), la situation dans ce pays a enregistré d'importantes évolutions positives. Nous nous félicitons de cette réunion d'aujourd'hui destinée à marquer ces acquis.

Dans ce contexte, nous saluons chaleureusement M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, que nous tenons à remercier de son exposé concernant les succès de la médiation du Président Mbeki au nom de l'Union africaine. Nous remercions aussi le Représentant permanent du Nigéria pour le message du Président Obasanjo.

L'accord de Pretoria a clarifié la voie à suivre pour le rétablissement de la paix en Côte d'Ivoire. Après des mois de complet blocage au niveau politique, il y a maintenant un grain d'espoir en ce sens. Nous saisissons cette occasion pour souligner avec admiration et gratitude la persévérance et les efforts remarquables que le Président Mbeki et son équipe ont déployés afin de sortir la Côte d'Ivoire d'une situation dévastatrice qui menaçait de se perpétuer.

Les futures priorités sont claires en Côte d'Ivoire, à savoir : le déroulement immédiat et le succès du processus de désarmement, y compris des milices, ainsi que la préparation sans faille des élections d'octobre prochain. Étant donné la nouvelle dynamique politique qui prévaut depuis l'Accord de Pretoria, tous les problèmes restants doivent être résolus promptement et de façon responsable, y compris ceux qui sont liés à la controverse sur l'amendement de l'article 35 de la Constitution.

Nous avons parcouru un long chemin depuis l'Accord de Linas-Marcoussis et jusqu'à l'Accord de Pretoria et nous nous félicitons de ce que l'Accord de Pretoria vienne compléter de manière nécessaire l'Accord de Linas-Marcoussis. Toutefois, il est bien clair qu'après deux années d'échecs répétés des parties dans l'accomplissement de leurs engagements, l'abîme de méfiance entre les parties ne pourra pas disparaître tout d'un coup. Le processus de réconciliation sera difficile et de longue haleine. La propagande de la haine devra se taire et le nouveau climat de tolérance devra être construit graduellement afin de permettre la réunification du pays. La communauté internationale devra garder sa vigilance pour veiller à l'abandon complet de l'option militaire. Le respect de l'embargo sur les armes continuera d'être l'objet d'une observation stricte du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, nous saluons la récente constitution du groupe d'experts conformément à la résolution 1584 (2005).

Les dernières évolutions en Côte d'Ivoire ont un effet immédiat sur la situation de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Dans la perspective des échéances électorales et de l'éventuel commencement du processus de désarmement, les responsabilités de la mission s'accroîtront. Par conséquent, nous nous joignons à ceux qui sont d'avis qu'une augmentation des ressources de l'ONUCI est nécessaire, de même qu'une révision de son mandat. À cet égard, nous attendons des propositions pertinentes de la part du Département des opérations de maintien de la paix. En ce qui concerne la Roumanie, nous sommes disposés à nous engager de manière constructive dans les futures négociations sur ce sujet.

Nous voulons que l'organisation d'élections libres, ouvertes et transparentes en Côte d'Ivoire représente une condition essentielle du retour du pays à la normale. Une telle tâche s'avère même plus difficile dans le contexte de l'impératif du respect du calendrier électoral. Tout scénario doit tenir compte, aussi, des risques présentés par les accès de violence et les troubles sociaux associés à des élections aux enjeux politiques importants. Nous pouvons déjà le constater dans la sous-région. Ceci rappelle une fois de plus qu'une bonne préparation des élections est cruciale. L'assistance internationale sera, de même, vitale et c'est dans ce contexte que nous soutenons un rôle accru de l'ONU dans ce domaine. La coopération entre l'Union africaine, l'ONUCI et le Conseil de sécurité continue de présenter une importance toute particulière.

Pour terminer, les enjeux pour la Côte d'Ivoire ainsi que pour la région entière sont à présent énormes. La communauté internationale et la communauté régionale ont offert leur appui. Nous espérons que les acteurs ivoiriens vont continuer de faire preuve de responsabilité en se servant de cet appui pour le mieux-être de leur pays.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Aziz Pahad, de son exposé sur l'Accord de Pretoria conclu le 6 avril entre les parties au conflit en Côte d'Ivoire. Nous sommes heureux de constater le résultat de la médiation menée par le Président de l'Afrique du Sud, M. Mbeki, au nom de l'Union africaine. Il nous semble que cet accord démontre l'utilité de la coopération entre le Conseil de sécurité, l'Union africaine et les organisations sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans le règlement des problèmes de sécurité collective et l'élaboration de stratégies efficaces en vue du maintien et de la consolidation de la paix. Nous aimerions aussi remercier l'Ambassadeur du Nigéria du message qu'il nous a adressé au nom de l'Union africaine.

En ce qui concerne l'Accord signé à Pretoria, la fin des hostilités et la fin de la guerre ont non seulement été déclarées, mais en outre, les parties se sont engagées à commencer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des milices, à amender l'article 35 de la Constitution sur les conditions d'éligibilité à la présidence, à garantir la sécurité des membres des Forces nouvelles participant au Gouvernement de transition, et à réaliser les réformes nécessaires pour les élections prévues en octobre prochain.

Nous estimons que l'application dans son intégralité de cet accord permettrait enfin de sortir du cercle vicieux de l'escalade de la violence, dont nous avons été récemment témoins. Le fait que les parties aient réaffirmé dans l'Accord de Pretoria leur attachement au respect de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi qu'à l'Accord de Linas-Marcoussis et aux Accords d'Accra II et d'Accra III nous donne l'espoir, cette fois, que les parties manifesteront une volonté véritable d'honorer leurs engagements.

C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il s'impose plus que jamais de mettre en place toutes les incitations possibles afin que les parties appliquent les engagements souscrits dans l'Accord de Pretoria. Nous pensons dans ce contexte que l'application des dispositions de la résolution 1572 (2004) reste un outil pertinent à cet effet. Nous pensons aussi, comme l'a indiqué le représentant de l'Afrique du Sud, qu'il convient de modifier le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire de telle sorte que la mission puisse superviser les élections et appuyer le désarmement des milices. De même, nous exhortons les pays donateurs à fournir des fonds dès que possible aux fins d'ancrer le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

Nous nous trouvons à un moment décisif pour l'avenir de la Côte d'Ivoire et de la région tout entière, compte tenu du fait que la médiation réussie du Président Mbeki a donné l'élan nécessaire pour que l'on puisse éprouver un certain optimisme à l'égard du processus de paix en Côte d'Ivoire. Dans ce cadre, l'Argentine se déclare à nouveau satisfaite des efforts méritoires entrepris par l'Union africaine en vue de réactiver ce processus.

Enfin, nous estimons que le moment est maintenant venu de demander aux citoyens de Côte d'Ivoire d'agir de manière responsable en vue d'instaurer la paix et d'entreprendre le processus qui leur permettra de retourner sur la voie du développement.

M. Tarisse da Fontoura (Brésil) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères Pahad, et je le remercie, ainsi que l'Ambassadeur Adekanye du Nigéria, de leur mise à jour sur le processus de médiation en Côte d'Ivoire. Alors que moins de 30 jours se sont écoulés depuis sa première réunion avec le Conseil, M. Pahad nous fait aujourd'hui état de l'évolution positive intervenue depuis lors. Ma délégation salue la médiation de l'Afrique du Sud et notamment du Président Mbeki, pour les résultats obtenus à ce jour. De concert avec les parties ivoiriennes, le Président Mbeki a habilement mis en place l'Accord de Pretoria, qui a préparé la voie à la décision la plus récente concernant la question de l'éligibilité.

Le Brésil félicite l'Union africaine des initiatives croissantes qu'elle prend sur l'ensemble du continent et de l'appui solide qu'elle fournit au règlement des

conflits par des moyens pacifiques. Ce faisant, la nouvelle organisation consolide son rôle légitime s'agissant d'encourager la paix et la stabilité en Afrique. Un dialogue étroit et fréquent entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine s'avère extrêmement utile.

Je voudrais à présent me tourner vers l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire. Les nouvelles sont encourageantes, et nous sommes à nouveau pleins d'espoir que les conditions politiques préalables ont été réunies pour la tenue d'élections en octobre prochain et pour le retour de la paix, de la stabilité et de la normalité dans un pays réunifié. Les parties ivoiriennes doivent agir rapidement pour faire respecter la décision permettant la participation de tous les candidats. Nous nous félicitons de ce que le principe d'inclusion de toutes les parties dans le processus de réconciliation nationale ait été observé et adapté avec sagesse, en conformité avec le texte constitutionnel. Ce sont là des jalons essentiels pour la réconciliation et la légitimité dans les années à venir.

Nous sommes également très heureux de l'évolution intervenue sur le terrain. Nous nous félicitons de la reprise des réunions ministérielles, avec la participation des ministres des Forces nouvelles. À ce stade, la pleine participation de toutes les forces politiques au gouvernement et à l'administration est une condition préalable à la fourniture de services tant nécessaires à la population.

Sur le plan militaire, nous nous félicitons du début du retrait des armes lourdes de la ligne de front, car c'est là une mesure importante. Nous encourageons vivement les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles à ne ménager aucun effort pour respecter le calendrier du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui a été convenu à Bouaké.

Enfin, ma délégation voudrait réaffirmer sa conviction que le peuple ivoirien et les partis politiques sont sur la bonne voie pour parvenir au développement durable et à la paix. Le Conseil devrait continuer d'appuyer leurs efforts et fournir toute l'aide possible que cette fin peut exiger.

Ma délégation est disposée à participer aux négociations relatives à l'approbation d'un nouveau mandat pour l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux d'accueillir le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Aziz Pahad. Nous le remercions de son exposé détaillé sur l'évolution du processus de paix en Côte d'Ivoire, et nous remercions le Président Thabo Mbeki de ses efforts de médiation. Nous remercions également le représentant du Nigéria de sa précieuse déclaration au nom de l'Union africaine.

La délégation russe est satisfaite des résultats de la réunion des parties ivoiriennes à Pretoria et elle se félicite des mesures qu'elles ont prises pour forcer l'impasse et faire avancer le processus de paix, grâce à l'application sur le terrain des accords qui ont été signés dans la capitale sud-africaine. Nous espérons que les parties honoreront inconditionnellement leurs obligations en appliquant les principales dispositions de l'Accord.

Les principaux objectifs sont aujourd'hui d'appliquer l'article 35 de la Constitution, qui a été amendé par l'Assemblée nationale, définissant les conditions requises pour les candidats à la présidence, ainsi que de lancer le processus de désarmement. Le règlement de ces questions permettra d'instaurer les conditions nécessaires pour surmonter la partition de facto du pays et il contribuera à l'organisation des élections présidentielles prévues pour le mois d'octobre. Nous devons faire tout notre possible pour que ces élections soient organisées dans les délais prévus, car leur report – et notamment un report indéfini – serait lourd de conséquences.

Nous apprécions fort l'activité du Président Mbeki dans le cadre de la mission de médiation qui a été entreprise sous l'égide de l'Union africaine. Ce sont ses efforts personnels qui ont permis dans une grande mesure d'obtenir des résultats positifs à la suite de la réunion, à Pretoria, de toutes les parties ivoiriennes.

Une aide importante au processus de règlement ivoirien sera fournie par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, appuyée par les forces françaises. Les efforts de médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest jouent également un rôle important dans le processus de paix. Néanmoins, malgré l'importance de l'aide extérieure au processus de règlement ivoirien, la responsabilité première de trouver et d'appliquer des décisions difficiles en vue d'un règlement de la crise incombe au premier chef

aux Ivoiriens eux-mêmes. Nous appelons les parties au conflit à maintenir l'élan positif issu des négociations de Pretoria jusqu'à l'aboutissement du processus et à faire preuve de volonté politique pour assumer pleinement leurs obligations dans le cadre du processus de paix.

S'agissant du Conseil de sécurité, la délégation russe est disposée à envisager de nouvelles tâches pour l'ONU, notamment dans le cadre de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), pour appuyer le processus de règlement.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je tiens à m'associer aux autres orateurs pour saluer le retour au Conseil du représentant du Gouvernement sud-africain, le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Pahad, et pour exprimer ma gratitude pour l'exposé encourageant et tourné vers l'avenir que nous avons entendu aujourd'hui. De même, je voudrais dire notre satisfaction d'entendre la déclaration du représentant du Nigéria.

Il est clair que, pour les enfants, les femmes et les hommes de la Côte d'Ivoire, des volutes de fumée blanche et éclatante se sont élevées de Pretoria le 6 avril dernier. Là, sous la médiation compétente du Président sud-africain Thabo Mbeki, toutes les parties ivoiriennes ont manifestement mobilisé la volonté politique et le courage nécessaires pour donner une chance à la paix en Côte d'Ivoire. Nous espérons sincèrement que l'engagement pris par les parties sera maintenu, et le Danemark appuie pleinement l'Accord de Pretoria comme moyen de parvenir à cette fin. Nous nous félicitons des mesures déjà prises par les parties ivoiriennes, notamment la reprise des activités du Gouvernement de réconciliation nationale, le retrait des armes de la zone de confiance et les délais fixés pour le désarmement.

Cependant, de réels problèmes de fond subsistent. Il reste à mettre au point les détails du processus de désarmement, et les bases juridiques pour la tenue d'élections libres et régulières n'ont pas encore été pleinement établies. Nous invitons les parties ivoiriennes à mettre en œuvre les accords de paix sans délai, y compris la décision prise par le Médiateur sur la question de l'éligibilité des candidats à la présidence. Le calendrier est serré. On ne peut plus gaspiller de temps avant les élections.

Pour la communauté internationale, il y a à présent une paix à maintenir. L'Accord de Pretoria appelle à une plus grande participation de l'ONU à différents niveaux du processus de paix. Le Danemark appuie pleinement cette mobilisation accrue et travaillera à garantir les ressources nécessaires à cette fin, convaincu que le nouvel optimisme que nous inspire le processus de paix prévaudra. Nous appuyons un renforcement adéquat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et une expansion de sa présence. Dans le même temps, il est impératif que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – ainsi que d'autres protagonistes clefs régionaux et nationaux – restent mobilisées et que de concert avec l'ONU, elles procèdent à une saine répartition des tâches.

Nous ne devrions pas oublier, toutefois, que certains faits nouveaux restent préoccupants. Je songe en particulier à la situation dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, où des violences à motivation ethnique semblent se poursuivre avec la même intensité. Le transfert d'armes et les mouvements de mercenaires nomades, notamment d'enfants, paraissent continuer à la frontière avec les pays voisins, en particulier le Libéria. Ces faits méritent l'attention immédiate du Gouvernement de réconciliation nationale et des acteurs internationaux. Nous demandons à l'ONUCI de poursuivre sa coopération avec la Mission des Nations Unies au Libéria sur ces questions et nous accueillerions d'autre part favorablement une évaluation exhaustive de la situation.

Enfin, je tiens également à souligner que ce que ma délégation a déclaré lors des séances précédentes reste valide. Les mesures prévues par les résolutions pertinentes du Conseil continuent de s'appliquer. L'embargo sur les armes doit être efficacement mis en œuvre. Nous continuons également de penser que toute non-application des dispositions des accords de paix devrait donner immédiatement lieu à l'adoption de mesures énergiques et qu'il faut mettre fin à l'impunité.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : La Grèce se félicite de la signature, le 6 avril, de l'Accord de Pretoria relatif au processus de paix en Côte d'Ivoire, dont la pleine mise en œuvre offre la perspective d'une paix durable. Il complète les Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III.

Nous faisons part de notre profonde gratitude au Président sud-africain, M. Thabo Mbeki, pour ses efforts de médiation intenses, qui ont abouti au

rapprochement des dirigeants politiques ivoiriens et à la conclusion de cet important Accord de paix. Tous mes remerciements vont également à M. Pahad pour être revenu, une deuxième fois, à New York et pour avoir présenté un exposé riche en informations sur l'issue des négociations de Pretoria. C'est à présent aux parties signataires qu'il appartient de faire montre de la volonté politique nécessaire pour tenir les engagements pris en vertu de l'Accord. C'est la seule façon de mettre fin aux souffrances, de rétablir la paix, la stabilité, la démocratie et l'union nationale dans tout le pays et de contribuer à une réconciliation nationale véritable.

À Pretoria, les dirigeants politiques ont convenu de s'abstenir de toute action militaire et d'engager un dialogue politique qui pourrait produire des résultats tangibles et mettre un terme à ce vieux conflit. Ils se sont également entendus sur des questions très importantes : assurer la mise en œuvre du plan national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) et procéder immédiatement au désarmement et au démantèlement de la milice sur tout le territoire. La réunion entre les commandants militaires des deux parties et l'accord relatif à un calendrier de désarmement provisoire, conclu à Bouaké, sont les premières étapes en ce sens. Nous attendons avec intérêt l'issue de la prochaine conférence prévue en mai pour mettre au point les détails de l'application des accords de désarmement. En outre, les parties ont accepté de prendre des mesures en vue de la tenue d'élections présidentielles libres, régulières et transparentes en octobre 2005. Nous nous félicitons de la disposition relative à la présence de l'ONU dans l'organisation de ces élections.

S'agissant de l'article 35 de la Constitution ivoirienne, nous partageons les préoccupations du Président Mbeki. Nous appuyons pleinement la décision du Médiateur concernant cet article et sa demande que le Président Gbagbo exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 48 afin de donner force légale à cette décision.

Par cet Accord, les dirigeants politiques ivoiriens ont réaffirmé, entre autres choses, leur adhésion à toutes les résolutions de l'ONU relatives à la Côte d'Ivoire. Nous saluons cet engagement. Nous comptons que, cette fois-ci, les dirigeants politiques honoreront pleinement leurs obligations au titre des résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005). Dans le même temps, il importe de rappeler à tous les États concernés – en particulier à ceux de la région – leurs obligations de faire rapport au Comité créé en application du paragraphe 14 de la résolution 1572 (2004) concernant l'application de l'embargo sur les armes imposé par ces résolutions.

En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004), je voudrais informer les membres du Conseil que les experts du groupe prévu au paragraphe 7 de la résolution 1584 (2005) ont déjà été nommés depuis le 18 avril. Ses membres sont prêts à se rendre dans la région pour assurer le suivi de l'application de l'embargo sur les armes. Il importe que les parties ivoiriennes et les pays de la région coopèrent avec les experts de façon à leur permettre de s'acquitter de leur mandat.

Je voudrais souligner le rôle important que l'Union africaine joue pour essayer de consolider la paix et la stabilité non seulement en Côte d'Ivoire, mais aussi dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest et en Afrique en général. À cet égard, nous remercions de ses efforts le Président Obasanjo du Nigeria. Nous voudrions une fois encore manifester notre appui aux efforts déployés actuellement par M. Mbeki et à son rôle dirigeant pour trouver une solution durable à la crise politique ivoirienne sur la base de la gouvernance démocratique, du respect des droits de l'homme et de la détermination d'assurer le développement économique et social du pays. Nous espérons que l'Accord conclu à Pretoria marque le début d'une ère nouvelle pour la Côte d'Ivoire. Je suis persuadé que le Conseil de sécurité fournira toute l'aide nécessaire pour en garantir le succès.

Enfin, nous félicitons le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Pierre Schori, et nous avons la certitude qu'il remplira de manière remarquable son mandat.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Un mois à peine s'est écoulé depuis le dernier exposé de M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et représentant du Médiateur de l'initiative de paix de l'Union africaine en Côte d'Ivoire. Ma délégation souhaite une nouvelle fois la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Pahad et tient à le remercier de son deuxième exposé. Nous saluons et approuvons également la déclaration faite par l'Ambassadeur du Nigéria au nom du Président de l'Union africaine (UA), le Président Obasanjo.

Durant son premier exposé au Conseil, M. Pahad nous a informés, entre autres choses, de la réunion de Pretoria, qui a eu lieu le 3 avril 2005. Cette réunion a produit l’Accord de Pretoria, qui a été signé par toutes les parties le 6 avril. Le Président Mbeki a ultérieurement pris une décision sur l’article 35, décision que le Conseil devrait appuyer. L’Accord de Pretoria complète et ravive les Accords de Linas-Marcoussis et d’Accra et ouvre la voie à la poursuite du processus de paix. La question de l’article 35 de la Constitution est au cœur du conflit et essentiel à son règlement politique. Nous espérons sincèrement que toutes les parties s’engageront à respecter l’Accord de Pretoria et accepteront la décision prise par le médiateur sur la question de l’article 35.

C’est une bonne chose d’obtenir un accord des parties au conflit. Mais, la vraie difficulté et la meilleure chance de mettre fin au conflit de façon pacifique est d’obtenir leur ferme engagement à respecter ce qu’ils ont convenu. Nous rendons un hommage tout particulier au Président Mbeki pour ses efforts personnels, qui ont contribué au succès de l’Accord de Pretoria. Dans le même ordre d’idées, nous félicitons les parties ivoiriennes pour leur patriotisme et leur attachement au processus de paix dans leur pays.

Les événements positifs qui ont eu lieu en Côte d’Ivoire la semaine dernière sont encourageants. Le premier est l’entrée en fonction à Abidjan de l’Ambassadeur Shori, le Représentant spécial du Secrétaire général. Le deuxième est le retour de l’opposition au sein du Gouvernement de réconciliation nationale après cinq mois de boycott. Le troisième est l’issue positive de la réunion à Bouaké entre le Gouvernement et les dirigeants des Forces nouvelles, qui ont convenu d’un calendrier pour la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Tout aussi important est le retrait des armes lourdes de la zone de confiance au premier stade de la mise en œuvre du programme de DDR. Ces événements illustrent clairement l’attachement des parties à l’Accord de Pretoria et à un règlement pacifique du conflit.

Nous espérons sincèrement que le processus de DDR commencera véritablement le 14 mai 2005, comme prévu. Il est d’une importance vitale que les signataires de l’Accord de Pretoria respectent le calendrier du processus de DDR. Ce n’est qu’en menant à bien le programme de DDR et en restructurant l’armée que le pays pourra à nouveau être réunifié et que des élections pourront avoir lieu en octobre. Pour que la paix soit possible, il est important que toutes les parties fassent connaître leurs positions sur la décision prise par le Président Mbeki au sujet de l’article 35. Le Conseil de sécurité devrait fermement appuyer cette décision et insister sur l’importance de la tenue d’élections selon le calendrier convenu.

Le plus grand défi auquel la communauté internationale en général et le Conseil de sécurité en particulier sont confrontés est d’encourager les parties à aller de l’avant dans la mise en œuvre de l’Accord de Pretoria. Il faut encourager les dirigeants de toutes les parties au conflit à instiller un sentiment de confiance parmi leurs partisans afin de créer des conditions propices aux élections – la base d’une paix durable dans le pays. En particulier, nous demandons instamment aux médias de Côte d’Ivoire d’appuyer les accomplissements récents en matière de paix et de maintenir la dynamique positive actuelle, dans un esprit de réconciliation nationale.

Maintenant que la réunion de Pretoria est parvenue à remettre le processus de paix sur les rails, nous devons revoir et accueillir favorablement les recommandations antérieures du Secrétaire général visant à ce que le Conseil approuve les effectifs militaires, civils et de police civile supplémentaires qu’il a proposés dans son troisième rapport sur l’Opération des Nations Unies en Côte d’Ivoire. Le Conseil doit également répondre favorablement aux besoins supplémentaires en matière de sécurité tels que recommandés dans l’Accord de Pretoria. Il est essentiel que la sécurité soit assurée jusqu’à la tenue des élections prévues en octobre, aussi bien pour le processus de DDR que pour améliorer la sécurité publique.

Nous appuyons également la recommandation visant à proroger le mandat de l’ONUCI pour une période de 12 mois après l’actuel renouvellement technique. La prorogation du mandat de l’ONUCI permettra de toute évidence de garantir une transition sans heurt. Il faudra également stabiliser le pays dans la période qui suivra immédiatement les élections et jeter les fondements de la consolidation de la paix après le conflit et de la reconstruction de la Côte d’Ivoire.

M. Fendrick (États-Unis d’Amérique) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons remercier tout d’abord le

Vice-Ministre des affaires étrangères, Aziz Pahad, de son exposé. Nous rendons hommage à l'excellente médiation que le Président Mbeki a effectuée au nom de l'Union africaine, et nous tenons également à remercier le Représentant permanent du Nigéria de l'exposé qu'il a fait au nom du Président Obasanjo. Nous souhaitons rendre hommage à tous ceux qui ont soutenu ces efforts, qui ont commencé à porter leurs fruits.

Mon gouvernement se félicite de la conclusion de l'Accord de Pretoria. Nous trouvons encourageant que l'engagement constructif ait été pris de tenir les promesses antérieures de surmonter les désaccords. L'Accord de Pretoria donne une occasion de faire progresser la situation sur le terrain en Côte d'Ivoire.

Il est bien entendu prématuré de dire que tout va bien. Les parties ont pris des engagements importants et sérieux qui doivent à présent être tenus. Nous demandons aux parties de respecter dans la lettre et l'esprit l'Accord de Pretoria pour que le processus lancé par l'Accord de Linas-Marcoussis soit mené à bon terme de façon pacifique. Pour garantir le succès de l'Accord, il est essentiel qu'il soit réellement mis fin aux violences. C'est pour cette raison que nous sommes d'accord avec le Président Mbeki lorsqu'il condamne les violations du cessez-le-feu qui ont eu lieu en novembre 2004 et en février 2005. Cela nous rappelle que ce genre d'événements ne doit plus se reproduire.

À cet égard, nous félicitons également les parties d'avoir officiellement déclaré la fin des hostilités. C'est une déclaration politique importante, mais c'est l'action sur le terrain qui compte le plus. Nous espérons que l'engagement en faveur de la paix sera suivi de mesures concrètes, dans le plein respect de l'Accord.

Le désarmement est certes essentiel. Nous sommes heureux de voir que les forces armées des deux parties ont repris leurs discussions sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR), comme il a été promis dans l'Accord. Nous félicitons les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles d'avoir retiré les armes lourdes des positions avancées. C'est un bon pas dans la bonne direction. Nous prions à présent instamment le Gouvernement ivoirien et les Forces nouvelles d'honorer l'engagement qu'ils ont pris de finaliser leurs programmes de DDR. Nous nous félicitons de ce que deux ministres des Forces nouvelles aient rejoint le Gouvernement, et nous lançons un appel en faveur du plein retour des Forces nouvelles au sein du Gouvernement.

Nous demandons à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire d'apporter comme il se doit les modifications à la Commission électorale indépendante et d'adopter toutes les lois nécessaires pour se conformer aux accords conclus par les deux parties.

Nous demandons au Président Gbagbo de respecter, d'appliquer et de soutenir publiquement la volonté du Président Mbeki au sujet de l'éligibilité à la présidence. Nous accueillons favorablement le projet de décret sur la nomination de membres du Conseil d'administration de la Radio télévision ivoirienne. Nous notons que le Conseil de sécurité continue de surveiller la situation, y compris l'embargo sur les armes et le régime de sanctions en vigueur.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence chinoise d'avoir convoqué cette importante séance publique. Nous souhaitons la bienvenue au Vice-Ministre des affaires étrangères Pahad et le remercions de son exposé.

Nous saisissons cette occasion pour saluer les efforts inlassables du Président Mbeki en vue de trouver un moyen de faire progresser le processus de paix ivoirien. Nous remercions également l'Ambassadeur Adekanye des vues et recommandations qu'il a exposées au nom de l'Union africaines sur la façon dont le Conseil pourrait appuyer l'Accord de Pretoria.

La situation en Côte d'Ivoire a été difficile et continue de l'être. Le processus de médiation a eu son lot de contretemps et d'échecs. Mais, grâce à la persévérance du Président Mbeki, le 6 avril dernier, une brèche s'est ouverte à Pretoria. Ma délégation se félicite de cet événement et appuie pleinement cet accord de paix. Nous espérons que les parties considèreront les accords de Pretoria comme étant l'Accord directeur définitif et mettront en œuvre sans conditions leurs engagements.

Je voudrais exposer les vues de ma délégation suite à la signature de l'Accord de Pretoria. Premièrement, ma délégation considère qu'il n'y a pas de solution armée au conflit en Côte d'Ivoire. Nous sommes donc très satisfaits que le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des

Forces armées nationales et des Forces nouvelles ait été enclenché le 21 avril 2005 avec le retrait, étalé sur quatre jours, des armes lourdes de la ligne de front.

Deuxièmement, toutes les parties au conflit ayant accepté de mettre fin aux hostilités, aucune ne devrait continuer à recruter des combattants, notamment dans les États voisins.

Troisièmement, il est impératif de préserver la dynamique créée par la signature de l'Accord de Pretoria. Les principales parties prenantes doivent mesurer tous les enjeux et se montrer à la hauteur de la situation. Il est primordial que la confiance s'instaure entre les parties ivoiriennes. Comme l'Ambassadeur Adekanye, du Nigéria, l'a dit, il faut faire des sacrifices.

Nous espérons que les décisions de grande portée relative à un problème politique important de la Côte d'Ivoire, à savoir l'amendement de l'article 35 de la Constitution, seront prises d'une manière digne d'un homme d'État, c'est-à-dire en tenant compte des leçons de l'histoire.

Enfin, à moins de six mois des élections d'octobre, ma délégation estime elle aussi que le Conseil doit de toute urgence examiner la demande d'assistance en matière de sécurité et d'élection qui a été présentée par la médiation, afin que des élections libres, équitables et pacifiques puissent se dérouler dans les délais prévus.

Nous sommes d'accord qu'il faut revoir le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et attendons avec grand intérêt le rapport du Département des opérations de maintien de la paix sur la façon de répondre par des mesures concrètes à la demande d'assistance faite par la médiation.

Le Président (*parle en chinois*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

La délégation chinoise salue la présence de M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine, et le remercie de son exposé au Conseil sur l'évolution de la situation en Côte d'Ivoire.

La rencontre qui a eu lieu à Pretoria au début du mois d'avril a permis des progrès satisfaisants. Les parties ivoiriennes ont signé un accord de paix et déclaré la cessation immédiate des hostilités et la fin de la guerre sur tout le territoire national. La Chine s'en réjouit vivement et espère que l'Accord ouvrira désormais la voie à la relance du processus de paix ivoirien. Nous sommes très reconnaissants au Président Mbeki du rôle important qu'il a joué à cet égard.

La Chine s'intéresse de très près à l'évolution de la situation ivoirienne et espère sincèrement que la Côte d'Ivoire recouvrira très bientôt la paix et la stabilité. Nous notons avec satisfaction que, depuis la signature de l'Accord de Pretoria, les forces gouvernementales ivoiriennes et les Forces nouvelles ont convenu de retirer leurs armes lourdes et que certains ministres des partis de l'opposition ont repris leur participation aux réunions du Cabinet.

En sa qualité de médiateur de la crise ivoirienne, le Président Mbeki a pris d'importantes décisions au sujet de l'éligibilité des candidats à la présidence. La première des priorités est d'exécuter avec diligence les programmes de désarmement afin que les parties de l'opposition puissent de nouveau siéger au Gouvernement de réconciliation nationale; d'aplanir les divergences politiques conformément à l'Accord; et de veiller à ce que les élections d'octobre se déroulent sans heurt. Selon nous, tant que les parties ivoiriennes agiront de bonne foi et tiendront leurs promesses, le processus de paix ivoirien conservera toutes ses chances de succès.

Pour que le processus de paix ivoirien avance, il va non seulement falloir que l'ensemble des parties ivoiriennes unissent leurs efforts, mais aussi que la communauté internationale apporte un concours sans faille. L'ONU devrait continuer de renforcer ses coordination et coopération avec l'Union africaine ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et sous-régionales, de prêter tout son appui au Président Mbeki et de concourir à ses efforts de médiation tout en appuyant le rôle moteur de l'Union africaine. La Chine est prête à travailler avec d'autres membres pour approfondir l'étude des questions soulevées par l'extension et le renforcement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, ainsi que pour promouvoir l'engagement ininterrompu du Conseil de sécurité dans le règlement de la question ivoirienne.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, prenant pour la première fois la parole devant cet auguste Conseil depuis votre accession à sa présidence, permettez-moi de vous féliciter pour cette confiance méritée que vous témoignent vos pairs et de vous remercier d'autoriser la participation de ma délégation à la présente séance du Conseil de sécurité.

J'exprime aussi ma reconnaissance à S. E. M. Aziz Pahad, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine, qui a présenté le point fait à ce jour par l'Union africaine sur la médiation admirablement et efficacement conduite pour son compte, en Côte d'Ivoire, par S. E. Thabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud. En souhaitant à M. Pierre Schori la bienvenue à New York, ma délégation veut lui dire son appréciation des dispositions de cœur et d'esprit dans lesquelles il a abordé sa mission en Côte d'Ivoire. En le félicitant de l'impartialité qu'il affiche, ma délégation lui souhaite plein succès en Côte d'Ivoire. Je voudrais également saluer, pour le remercier, la présence de l'Ambassadeur Simeon Adekanye, Représentant permanent adjoint de la République fédérale du Nigéria, dont le Président, S. E. M. Olusegun Obasanjo, assure la présidence de l'Union africaine. Cette présence est aussi pour ma délégation l'un des réconfortants témoignages de la part significative que prend l'Union africaine dans le retour de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire.

Une analyse comparée objective des différents accords du règlement de la crise ivoirienne, signés par ceux qu'il est convenu d'appeler les parties ivoiriennes au conflit, aurait dû convaincre toute la communauté internationale que le Président Thabo Mbeki lui a permis de parvenir à un résultat, inespéré quelques jours plus tôt, pour la paix et la sécurité internationales. Marqué au coin de l'inconditionnelle confiance de ses signataires dans un médiateur attentif à leurs réalités culturelles et sociologiques, l'Accord de Pretoria n'autorise aucune interprétation partisane et, dès lors, ne donne de prétexte ni à l'inaction ni à l'entrave aux progrès sur la voie de la paix et de la réconciliation nationales. Les récents développements sur le terrain donnent à croire que l'Accord de Pretoria est appliqué par tous ses signataires. La paix et la réconciliation se feront donc en Côte d'Ivoire par la volonté unanime des Ivoiriens, avec le soutien renouvelé de l'Union africaine et de la communauté internationale, notamment des pays de la sous-région.

Comme vient d'en attester S. E. M. Aziz Pahab devant les membres de ce Conseil, au nom de l'Union africaine, dont le Conseil de paix et de sécurité est honoré du partenariat du Conseil de sécurité, les forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et la composante armée des Forces nouvelles ont renoué leurs contacts et entamé à nouveau le processus de DDR au point où ils l'avaient suspendu quelques mois plus tôt. Conformément aux engagements pris à Pretoria et au calendrier de conduite du DDR, conjointement arrêté à Bouaké le 14 avril dernier, leurs armes lourdes ont été retirées de la ligne de front du 21 au 24 avril 2005, et des centres de regroupement ont été déterminés. De même, conformément à l'Accord de Pretoria, le retour, quoique timide pour l'instant, des milices issues des Forces nouvelles au Gouvernement est une réalité, comme on l'a constaté lors des deux derniers conseils des ministres.

D'autres actes contribuant à la progressive et résolue conduite à son terme du DDR en Côte d'Ivoire suivront et culmineront avec la réforme du secteur de la sécurité. En cette matière, comme dans le domaine du DDR, l'expérience du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), de l'Académie internationale pour la paix et d'autres observateurs de la scène internationale témoigne de cette réforme et le DDR qui la précède sont les processus les plus multidimensionnels, les plus longs et les plus délicats de la longue période post-conflit de consolidation de la paix et de la reconstruction nationales. Ils exigent, pour leur succès, une étroite coopération des communautés nationales concernées, comme la Côte d'Ivoire, et de la communauté internationale. Il impose à ces deux entités la même dynamique unitaire que celle suggérée par le Secrétaire général dans son nouveau concept de sécurité collective et globale, d'autant que les rapports entre la Côte d'Ivoire et les institutions financières internationales sont tels que décrits par les éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune.

En ce qui concerne le point très sensible de l'article 35 sur les conditions d'éligibilité à la présidence de la République, le Président Mbeki, médiateur de l'Union Africaine, a pris une décision, conformément au point 14 de l'Accord de Pretoria, après consultations avec le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Il en a informé le Président Gbagbo par lettre en date du 11 avril 2005. Le Président Gbagbo s'apprête à faire une déclaration radiotélévisée à la

nation le 27 avril 2005, à l'évidence dans le sens de la paix, après avoir conclu ses rencontres avec les forces vives de la nation.

Les événements des jours et mois prochains en Côte d'Ivoire témoigneront donc de cet irréversible engagement de la Côte d'Ivoire, de son peuple et de son gouvernement dans l'action pour la paix et la stabilité dans la sous-région. Mais, aujourd'hui la Côte d'Ivoire et la sous-région ouest-africaine ont besoin du soutien actif et volontariste de la communauté internationale au sein de laquelle les donateurs, les institutions financières internationales, le système des Nations Unies et les éminents membres de ce Conseil occupent le premier rang et assument, malgré eux peut-être, la responsabilité de moteur du dynamisme du monde et celle d'instigateur autant que de catalyseur des convergences et des complémentarités de ses composantes. Leur aide et leur assistance, ainsi que l'appui politique constant des plus grands, nous sont indispensables pour réussir, dans ladite sous-région et dans chacune de ses nations constitutives, la transition politique et les adaptations des économies et sociétés aux exigences de la mondialisation de l'économie, du commerce et de l'information.

Étendue à la région africaine, semblable coopération concertée des principaux animateurs de la communauté internationale y établira la paix et les conditions de réalisation des objectifs du Millénaire et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans cette perspective et en application du point 10 de l'Accord de Pretoria, la Côte d'Ivoire apprécierait hautement de pouvoir bénéficier de l'expertise et de l'assistance de l'ONU pour les élections qu'elle organisera à partir d'octobre 2005, conformément aux termes de la Constitution. C'est le lieu de saluer l'exemplaire coopération qui est en train de s'opérer entre, d'une part, le Conseil de sécurité et, d'autre part, l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la recherche d'une solution pacifique à la crise ivoirienne.

Je ne saurais terminer mon intervention sans rappeler la nécessité d'harmoniser les structures de commandement des forces impartiales commises au maintien de la paix en Afrique de l'Ouest au moins, et en Afrique en général. L'unicité de commandement desdites forces conforte leur impartialité, rend leur action intelligible pour les peuples assistés dans leur processus de restauration de la paix et crée, avec les conditions d'une confiance des peuples en ces forces impartiales, celles d'une étroite coopération des populations locales avec elles. Puisse le Conseil de sécurité tenir compte de cette réalité du terrain des opérations de maintien de la paix et de cette requête de ma délégation dans ses prochaines résolutions sur la situation des pays africains en crise.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne la parole à M. Pahad pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites.

M. Pahad (*parle en anglais*) : Nous tenons encore une fois à saisir cette occasion pour remercier le Conseil de son appui constant aux efforts déployés par l'Afrique pour régler la crise en Côte d'Ivoire. Je voudrais également présenter nos remerciements les plus vifs au Président de l'Union africaine, le Président Obasanjo, pour son soutien constant aux efforts de médiation.

Une fois de plus, je tiens à dire à quel point j'apprécie les déclarations positives et constructives prononcées ici aujourd'hui. Il est clair que, grâce à nos efforts collectifs, des progrès ont été réalisés en Côte d'Ivoire, mais que, comme cela a été dit, de nombreux problèmes demeurent. L'Afrique attend donc avec intérêt de collaborer avec le Conseil de sécurité, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Schori, pour veiller à ce que nous parvenions à une solution durable. Cela est très important car, comme nous le savons tous, la Côte d'Ivoire occupe une position hautement stratégique, et une évolution positive de la situation dans ce pays aura des répercussions positives sur l'ensemble de la région.

Je crois également que, si nous réussissons à instaurer la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire, cela aura des effets positifs sur les autres pays qui sortent d'un conflit et qui tentent d'établir des conditions propices à la tenue des élections. Je fais notamment référence ici à la République démocratique du Congo, au Burundi et au Soudan. Je suis certain que le Conseil, conscient de ses responsabilités, prendra les décisions nécessaires pour veiller à ce que des élections aient lieu en Côte d'Ivoire d'ici au 31 octobre 2005.

Nous allons quitter New York encouragés par le fait que le Conseil a exprimé son appui au processus de paix en Côte d'Ivoire et qu'il demeurera saisi des efforts déployés par l'Afrique pour trouver une solution. Nous attendons avec intérêt que la paix et la

stabilité soient rétablies en Côte d'Ivoire car, comme je l'ai dit, c'est dans l'intérêt de l'ensemble du continent africain et cela aura des répercussions positives considérables sur les efforts que nous déployons, en tant qu'Africains, pour trouver des solutions africaines aux conflits en Afrique.

Le Président (*parle en chinois*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 12 h 10.